



AGENT COMMERCIAL INDÉPENDANT DE SAS IMMOBILIER.EMAIL

BAREME DES HONORAIRES TTC

de Maxime Marsoin, agent commercial indépendant de SAS Immobilier Email
RSAC 845 061 738 00017

(Remarque : TTC signifie toutes taxes comprises, s'agissant de la taxe sur la valeur ajoutée - TVA 20.0%, sauf DOM/TOM)

VENTE d'immeuble / de terrain

Prix de vente compris entre 0 € à 20 000 €	15 % du prix
Prix de vente compris entre 20 001 € à 40 000 €	13,3 % du prix
Prix de vente compris entre 40 001 € à 70 000 €	9 % du prix
Prix de vente compris entre 70 001 € à 100 000 €	5,9 % du prix
Prix de vente compris entre 100 001 € à 150 000 €	4,8 % du prix
Prix de vente compris entre 150 001 € à 200 000 €	3,8 % du prix
Prix de vente compris entre 200 001 € à 250 000 €	3,8 % du prix
Prix de vente compris entre 250 001 € à 300 000 €	3,8 % du prix
Prix de vente compris entre 300 001 € à 500 000 €	3,8 % du prix
Prix de vente compris entre 500 001 € à 700 000 €	3,5 % du prix
Prix de vente compris entre 700 001 € à 1 000 000 €	2,6 % du prix
Prix de vente compris entre 1 000 001 € à 1 500 000 €	2 % du prix
Prix de vente excédent 1 500 001 €	2 % du prix

Nonobstant le barème ci-dessus, le **minimum de rémunération** est de **3 000,0 euros TTC** pour toutes ventes
Cette rémunération est calculée sur le prix hors honoraires. Elle est à la charge du mandant pour une vente d'immeuble ou de terrain, à la charge de l'acquéreur pour une vente de droits à usage commercial, le tout sauf convention expresse indiquée au mandat.

VENTE de droits à usage commercial / en viager / avec mandat supervisé par notaire

Prix de vente compris entre 0 € à 70 000 €	forfait de 5 000 € TTC
Prix de vente compris entre 70 001 € à 100 000 €	forfait de 7 000 € TTC
Prix de vente compris entre 100 001 € à 150 000 €	forfait de 9 000 € TTC
Prix de vente compris entre 150 001 € à 200 000 €	forfait de 10 000 € TTC
Prix de vente compris entre 200 001 € à 250 000 €	forfait de 12 000 € TTC
Prix de vente compris entre 250 001 € à 300 000 €	forfait de 15 000 € TTC
Prix de vente excédent 300 001 €	6 % du prix

Cette rémunération est calculée sur le prix hors honoraires. Elle est à la charge du mandant pour une vente d'immeuble ou de terrain, à la charge de l'acquéreur pour une vente de droits à usage commercial, le tout sauf convention expresse indiquée au mandat.

LOCATION à usage d'habitation

	Charge bailleur	Charge locataire
Négociation	6 € TTC/m²*	-----
Constitution du dossier	12 € TTC/m²* en zone très tendue**	12 € TTC/m²* en zone très tendue**
Visite du preneur	10 € TTC/m²* en zone tendue***	10 € TTC/m²* en zone tendue***
Etablissement du bail	8 € TTC/m²* en dehors de ces zones	8 € TTC/m²* en dehors de ces zones
Etablissement de l'état des lieux	3 € TTC/m²*	3 € TTC/m²*

* De surface habitable

** Périmètre de la zone très tendue au 01/10/2017 : communes listées à l'annexe 1 tableau A bis de l'arrêté du 30 septembre 2014 pris en application de l'article R. 304-1 du code de la construction et de l'habitation

*** Périmètre de la zone tendue au 01/10/2017 : communes listées au décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée (sauf si figurent déjà en zone très tendue)

Les honoraires imputés au locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires facturés au propriétaire et ne doivent pas dépasser le plafonnement prévu par le Décret 2014-890 du 1er août 2014, auquel cas les honoraires seront écrêtés.

LOCATION à usage professionnel ou commercial

Négociation : 18 % TTC du loyer TTC annuel

Cette rémunération est à la charge du preneur, sauf convention expresse indiquée au mandat.

AVIS DE VALEUR

La société Immobilier Email en sa qualité d'intermédiaire n'a pas vocation à titre principal d'effectuer des avis de valeur. Cependant pour le cas où elle serait requise, le tarif s'établit comme suit :

- Pour une maison individuelle de moins de 100m² ou un appartement de moins de 50m² de surface habitable : 180,0 € TTC

- Pour les autres biens : sur devis
Cette rémunération est à la charge du propriétaire.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Chaque agent étant juridiquement indépendant, les honoraires peuvent être rediscutés dans le cadre de la prise en compte de la mission et de ses caractéristiques, ainsi que des circonstances, notamment : difficultés ou facilités de la mission, secteur géographique, environnement concurrentiel, conditions du marché, typologie du bien, ...
La révision des honoraires sera alors expressément stipulée au mandat.**

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en dehors des honoraires.